RioTinto

Accueil du Site de disposition des résidus de bauxite (SDRB)

Février 2025

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de :

- Identifier les secteurs du SDRB local et de celui de Laterrière
- Nommer les règlements se rapportant à ces secteurs
- Reconnaître les risques du milieu ainsi que les moyens de contrôle à respecter

RioTinto

Table des matières

- Localisation des sites de disposition
- Règlements
- Risques du milieu
- Attestation de lecture

RioTinto

SDRB local: Vue en plan

Cette formation est obligatoire pour circuler sur le chemin en périphérie du SDRB (trajet jaune et rouge seulement).

: Rue Drake barrée temporairement lors du transport de l'UFRB vers le SDRB

1. **Chemin SDDI (trait rouge avec sens unique)**
2. **Chemin périphérique (trait jaune)**
3. **Usine Fluorure**
4. **UFRB**
5. **Plate-forme de chargement des résidus filtrés (empileur)**
6. **Entrepôt de brasque**
7. **Bâtiment 435-G**
8. **Roulottes entrepreneurs (bassin 4)**

RioTinto

SDRB Laterrière (Bassin X) : Vue en plan

Cette formation est obligatoire pour circuler sur le chemin principal du bassin X. À noter que le chemin périphérique du bassin est à sens unique à partir du «Y»

1. Digue 1
2. Digue 2
3. Pompe radeau
4. Digue 4
4A. Digue 4A
5. Digue 5
6. Digue 6
7. Digue 7
8. Digue 8
9. Digue 9

10. Point de rassemblement (au «Y»)

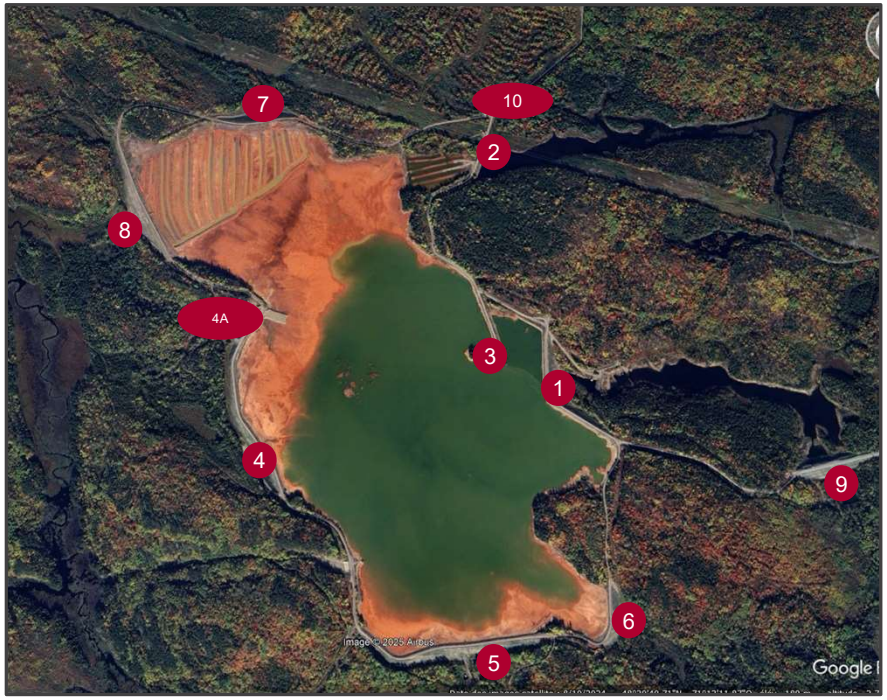

Règlements:

- Cette accueil permet **seulement** la circulation sur le chemin périphérique du SDRB local et sur le chemin principal du bassin X.

- Il est interdit de travailler à l'intérieur du périmètre du périphérique (chemin gris sur l'image adjacente) sans avoir reçu la directive du **SDRB local** (Voir avec responsable RT).

- Il est interdit d'effectuer des travaux à l'intérieur des clôtures du **bassin X** sans avoir reçu la directive applicable (Voir avec responsable RT).

- Avant d'effectuer tout travaux il est necessaire d'obtenir un permis de travail au bâtiment 435-G (situé à la barrière Fillion). Voir encerclé rouge sur la photo adjacente.

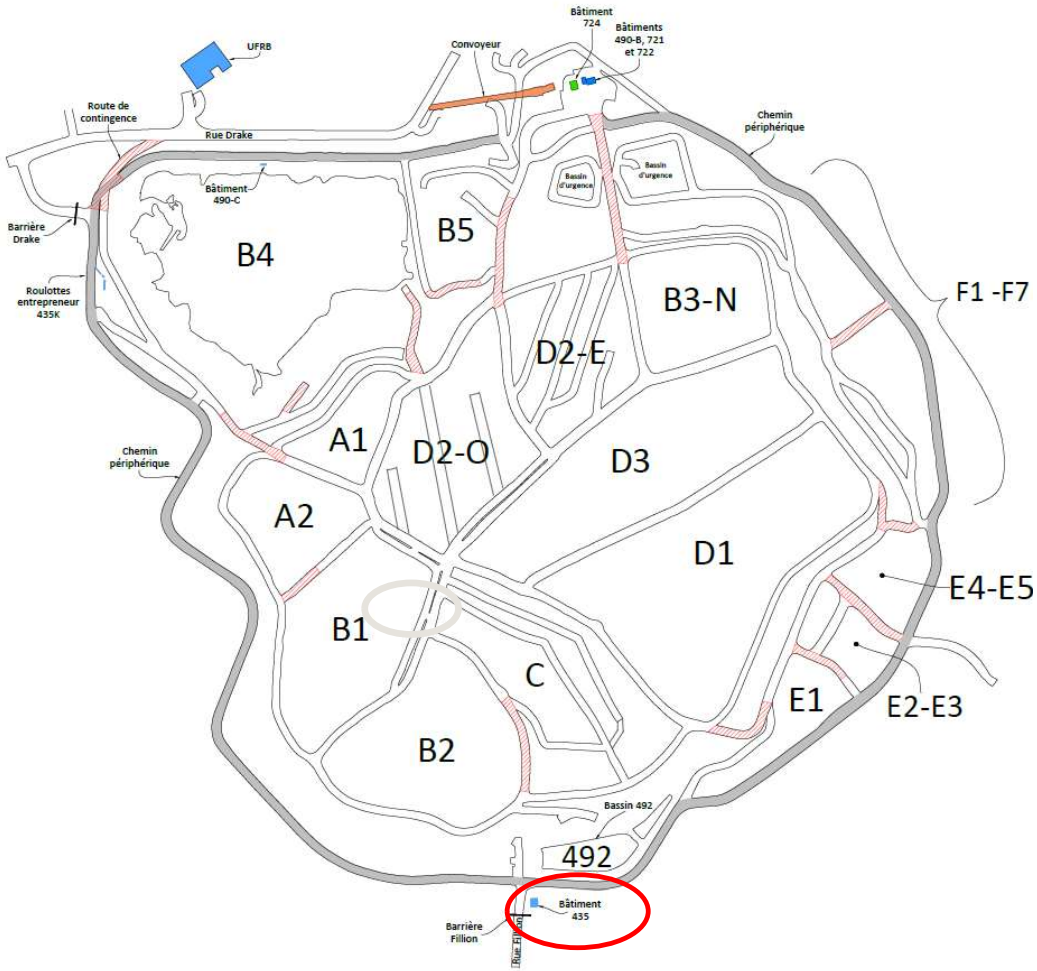

RioTinto

Risques du milieu

RAM	Étapes de la tâche	Description ou procédure – Risques associés au milieu	Impact santé/sécurité
	Activités du site SDRB Local	Le SDRB local effectue la manutention, le transport et la mise en place des résidus de bauxite 72% solide de l'usine de filtration (UFRB) ainsi que divers travaux connexes. Il peut arriver occasionnellement que des résidus de bauxite proviennent de l'usine à une teneur en solide de 48%.	Co-activité
	Activités du site SDRB Laterrière	Le site du Bassin X gère d'anciens résidus de bauxite qui ont été déposés par le passé. Des projets sont présentement en exécution sur le site.	Co-activité
1	**Présence de caustique dans l'eau**	Toutes les eaux présentes au SDRB contiennent du caustique. Le caustique est un sous-produit basique du procédé. Ce produit cause des brûlures lorsqu'en contact avec la peau. Il faut contourner toute accumulation d'eau au sol lorsqu'on circule à pied, puisqu'elle est considérée caustifiée.	Brûlures chimiques
2	**Présence de poussières**	En cas d'inhalation, la poussière de résidus peut causer une irritation à la gorge.	Irritation par inhalation de poussières
3	**EPP (Équipement de protection personnelle)**	Il est autorisé d'accéder aux roulottes administratives en habit civil, cependant, les chaussures fermées sont obligatoires. Avant tout travail sur le site, une directive de chantier sera transmise afin de rappeler les EPP de base Vaudreuil et les EPP supplémentaires pouvant s'appliquer (dossard classe 2 au centre du site). Voir diapositive suivante pour les EPP requis.	Brûlures chimiques

Risques du milieu

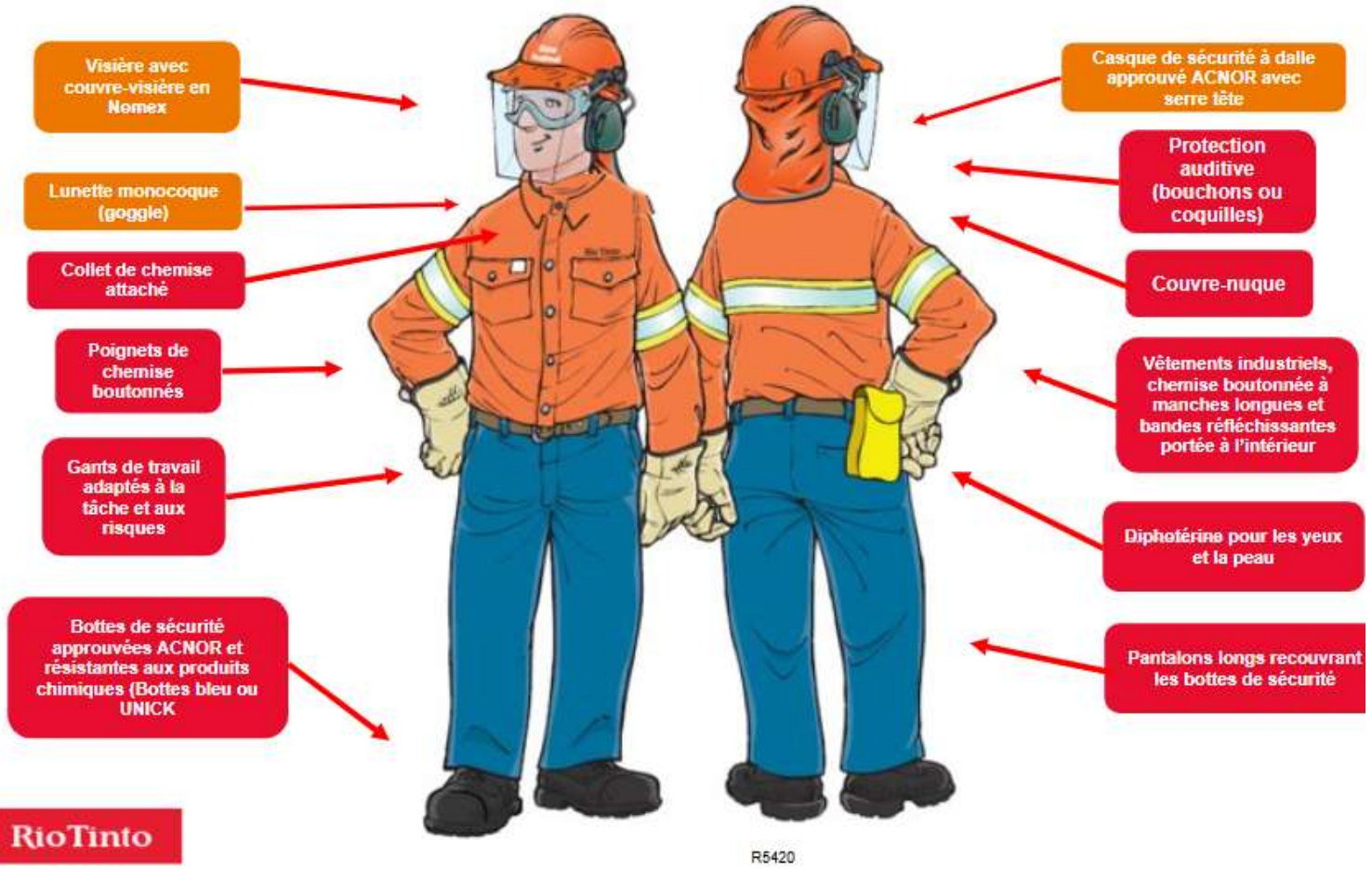

Risques du milieu

RAM	Étapes de la tâche	Description ou procédure – Risques associés au milieu	Impact santé/sécurité
		Circulation de véhicules sur les chemins	
4	**Circulation sur le chemin principal (bassin X) et chemin périphérique (SDRB Local)**	1. Respecter les voies de circulation attitrées et autorisées (sens unique autour du SDDI). 2. Respecter les limites de vitesse. 3. Respecter les autres utilisateurs (coactivité). 4. Remplir le carnet de bord (inspection avant usage) avant la première utilisation de la journée d'un équipement mobile de compagnie. 5. Interdiction d'utiliser le « frein moteur ». 6. Tous les accès au centre du site sont interdits sans avoir reçu la directive du SDRB local. Chaque entrée au centre du site sont identifiées avec un panneau indiquant «Personnel autorisé seulement» et utilisation du canal 22 pour s'annoncer dans les côtes.	Renversement Co-activité Frappé par Colision véhicule-véhicule
5	**Manœuvre de rencontre**	- Avant d'effectuer le dépassement d'une machinerie, attendre la confirmation visuelle et positive de l'opérateur. - Rencontre avec une pelle hydraulique : avant de passer à côté de la pelle, elle doit être immobile, le godet doit être au sol, la flèche « BOAM » de la pelle doit être parallèle aux chenilles et établir un contact visuel avec l'opérateur avant de circuler.	Frapper par, écraser
6	**Circulation à pied**	Il est interdit de circuler à pied à l'exception des travaux autorisés.	Frapper par, écraser
7	**Posture de travail**	Toujours avoir trois points d'appui pour embarquer et débarquer de tout équipement mobile.	Chute
8	**Risque spécifique pour le SDRB Laterrière (Bassin X)**	Zone de travail isolée lorsqu'une personne va travailler seul au Bassin X. Il faut contacter la Sûreté ou personne responsable avant, pendant et après les travaux. Une conduite de 15 km transporte l'eau caustifiée de Laterrière jusqu'au SDRB Local. Cette conduite est en opération durant la période d'été jusqu'à l'automne. *Signaler toute fuite visible à un responsible RT.	Travailleur isolé Éclaboussure/ Produits chimique

Risques de distractions

Liste de vérification – SDRB – Risques de distractions	
Points d'observation	
	Général
1.	L'opérateur immobilise le véhicule lorsqu'une source de distraction peut entraver la conduite/l'opération du véhicule (ex. : récupérer une guenille au sol, chasser un insecte dans la cabine, ramasser un document tombé, etc.).
2.	L'opérateur n'effectue pas d'autres tâches lors de manœuvres de recul du véhicule (ex. : utilisation d'appareils de communication, consultation de document, etc.).
3.	L'utilisation du Bluetooth est interdit pour les utilisations personnelles. Autorisée seulement dans le cadre du travail.
	Cabine
	Seuls les équipements requis se situent dans la cabine du véhicule.
	Les équipements dans la cabine sont rangés.
	Les équipements dans la cabine ne peuvent pas se déplacer au sol.
	Les équipements dans la cabine ne peuvent pas tomber.
	Il n'y a aucune possibilité que les équipements dans la cabine puissent se retrouver sous la pédale ou entraver la conduite/l'opération du véhicule.
	La cabine est propre (ex. : guenilles, déchets, etc.).

Attestation de lecture pour les entrepreneurs

Cliquer sur le bouton pour imprimer le document, le signer et le faire parvenir par Cognibox

Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance du document de formation GX189-RG Accueil SDRB. Je suis conscient des risques associés à l'accès aux différents sites, je comprends l'ensemble des exigences, politiques et règlements auxquels je dois me conformer et je m'engage à respecter ceux-ci en tout temps.

NOM de l'employé (en lettres moulées)	NOM de l'entreprise (en lettres moulées)	DATE DE NAISSANCE	SIGNATURE	DATE DE LA SIGNATURE

Par la présente, à titre de représentant de l'entreprise, je confirme que l'employé ayant signé ci-dessus a bel et bien pris connaissance du document **GX189-RG Accueil SDRB**
afin qu'il se conforme aux règles, politiques et règlements qui y sont décrits.

NOM (en lettres moulées)	NOM de l'entreprise (en lettres moulées)	Fonction au sein de l'entreprise	SIGNATURE	DATE DE LA SIGNATURE

Entrepreneur : envoyer à Cognibox : documents@cognibox.com

Employé Rio Tinto : envoyer à rtformationsaguenay@riotinto.com

RioTinto

RioTinto